

# RECOMPOSITION ET PROFESSIONNALISATION DU CHAMP DE LA VIEILLESSE (APP-RPV)

## Responsables de module

[Valérie Hugentobler](#)

[Jean-François Bickel](#)

## Organisation

Jour : Mardi

Horaire : 8h45-12h15

Lieu : HES-SO Master

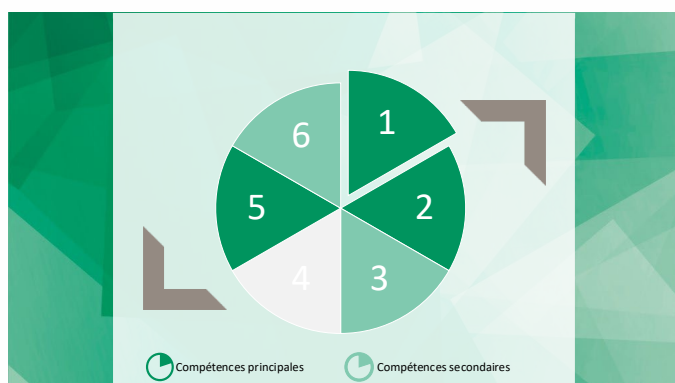
Approfondissement  
Axe A – Le travail social et les politiques sociales qui le cadrent  
Module sur 1 semestre  
Semestre de printemps  
6 crédits ECTS

## Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

Le module a pour but, d'une part, d'analyser les processus qui recomposent le champ d'intervention de la vieillesse et le travail social en son sein, en particulier les dynamiques de professionnalisation ; d'autre part, d'en identifier, questionner et discuter de manière critique les enjeux.

La porte d'entrée privilégiée est double : les différents dispositifs de la politique vieillesse qui cadrent les interventions ; les arrangements organisationnels, les (inter)actions et les formes de professionnalité par lesquels le travail social médiatise les dispositifs et contribue à façonner ceux-ci et leurs effets.

La question des publics n'est bien entendu pas oubliée. Un quadruple accent est mis tout au long du module : l'hétérogénéité des situations, des expériences et des parcours ; Multiplicité des axes d'inégalités sociales et interdépendance (inégaie et complexe) entre eux ; les problématiques sociales qui soit sont peu ou pas visibles, soit reçoivent des réponses lacunaires ou partielles ; les enjeux des droits, de la participation et de la (re)connaissance.



**Le module contribue au développement des compétences 1, 2, 5 et 3, 6 du profil de compétences MATS.**



## A la fin du module, les étudiant·es seront capables de :

- Comprendre et contextualiser la problématique sociale de la vieillesse, de l'analyser dans une perspective critique, d'identifier ses enjeux pour le travail social ; de concevoir et développer des solutions innovantes
- Se situer dans le champ de la vieillesse, contexte professionnel exigeant car impliquant des réseaux complexes multiactrices et acteurs et interprofessionnels, et y développer des partenariats, planifier et coordonner des activités de projets ou de recherche, assumer un rôle d'« expert·e »
- Communiquer de manière documentée, claire et adéquate dans le contexte interdisciplinaire et interprofessionnel qu'est le champ de la vieillesse, en favorisant l'interconnaissance et la collaboration entre les milieux professionnels, politiques, académiques et de la société civile, notamment les publics du travail social.

Les plus-values du module sont notamment :

- L'intégration des niveaux d'analyse « macro », « méso » et « micro » dans une perspective d'ensemble et une compréhension approfondie de leur imbrication
- La mobilisation, la discussion et la mise en œuvre de différentes perspectives théoriques et conceptuelles, qui constituent autant d'outils permettant d'analyser d'autres champs d'intervention ou d'évaluer des projets ou organisations en prenant en compte leur environnement.

## Modalités d'enseignement

Le module se déroule selon les modalités suivantes :

- Des cours en présence assurés par les coresponsables du module, l'un prenant la forme d'un atelier ;
- Des conférences données par des expert·es des milieux académiques et du travail social ;
- Des séminaires de lecture consacrés à la discussion par les étudiant·es d'articles scientifiques.

**Langue principale d'enseignement :** français

**Exigences liées à la fréquentation du module :** le module repose sur un enseignement en présentiel, une présence régulière et une participation active sont attendues aux cours et conférences, et aux séminaires de lecture.

## Modalités d'évaluation et de validation

Le module comprend deux modalités de validation obligatoires :

- Une note de synthèse sur un texte, rédigée sur la base de la discussion de ce texte lors du séminaire de lecture, à remettre dans les 2 semaines après le séminaire de lecture en question.
- Un examen oral individuel, sans documentation, sur la base de questions mises à disposition lors de la dernière séance du module.



## Les critères d'évaluation sont les suivants :

1. La note de synthèse est évaluée sur une échelle allant de 0 à 20 points. Les points attribués à la note de synthèse résultent de l'addition des points récoltés selon quatre critères, différemment pondérés :
  - Capacité à identifier et à présenter les éléments principaux du texte : de 0 à 6 points
  - Capacité à identifier et à discuter à partir du texte une question ou un enjeu pertinent pour le travail social : de 0 à 6 points
  - Capacité à faire des liens pertinents avec d'autres éléments du module (cours, conférences, lectures) et avec d'autres savoirs issus de la recherche ou de l'expérience : de 0 à 6 points
  - Capacité à satisfaire aux critères formels pour la note de synthèse : structuration, vocabulaire approprié, clarté de l'expression, nombre de signes, références bibliographiques : de 0 à 2 points

Si la note de synthèse est rédigée par deux étudiant-es, les deux reçoivent le même nombre de points, suite à l'évaluation.

2. L'examen oral est évalué sur une échelle allant de 0 à 30 points. Les points attribués à l'examen oral résultent de l'addition des points récoltés selon quatre critères, différemment pondérés :
  - Capacité à traiter de la question de manière synthétique, complète et pertinente. Tous les principaux aspects sont traités et les éléments développés sont en lien avec la question : de 0 à 8 points
  - Capacité à mobiliser différents éléments pertinents (concepts, approches, questionnements, exemples...) présentés/discutés lors du module et à les intégrer dans une réponse en adéquation avec la question posée. Les notions sont correctement définies et mises en œuvre dans la réponse : de 0 à 8 points
  - Capacité à développer un propos clair, à argumenter de manière cohérente et structurée et à apporter des exemples ou illustrations pertinents et en lien avec le propos : de 0 à 6 points.
  - Capacité à répondre aux questions complémentaires ou éléments de discussion amenés par les coresponsables du module, à illustrer son propos, à dialoguer en situation : de 0 à 8 points

## Barème :

La note finale résulte de l'addition des points obtenus aux deux épreuves de l'évaluation. Le barème s'établit comme suit :

Nombre de points	Notes
De 46 à 50 points	6
De 42 à moins de 46 points	5.5
De 38 à moins de 42 points	5
De 34 à moins de 38 points	4.5
De 30 à moins de 34 points	4
De 26 à moins de 30 points	3.5
De 22 à moins de 26 points	3
De 18 à moins de 22 points	2.5
De 14 à moins de 18 points	2
De 10 à moins de 14 points	1.5
Moins de 10 points	1



## Dispositions relatives à l'utilisation de l'IA générative

L'intention pédagogique du Master est de garantir que chaque étudiant·e développe une posture critique, experte et intègre. À ce titre, les étudiant·es restent les seul·es auteur·es responsables de leurs idées, analyses et résultats.

L'usage d'outils d'IA générative s'inscrit dans trois enjeux essentiels :

- L'intégrité scientifique, qui implique la traçabilité et l'attribution correcte des contenus ;
- L'intégrité professionnelle, la responsabilité des écrits constituant un fondement de la pratique du travail social ;
- La garantie des apprentissages, l'IA ne pouvant en aucun cas se substituer au développement des compétences visées par le module.

Dans cette optique, l'usage d'outils d'IA générative n'est autorisé que dans l'objectif de rechercher des ressources pour l'élaboration du travail écrit à remettre (note de synthèse) ou/et celui de la mise en forme de celui-ci. Les deux parties de la note de synthèse – présentation du texte ; approfondissement d'une question / d'un enjeu pertinent pour le travail social – doivent être des productions propres et originales de l'étudiant·e (des étudiant·es) auteur·e (auteur·e) de la note de synthèse. En cas d'usage autorisé d'un outil d'IA générative, celui-ci doit être explicitement mentionné.

L'utilisation de l'IA générative est considérée comme frauduleuse lorsque l'étudiant·e intègre dans son travail soumis à évaluation, tels quels ou en ne les modifiant que légèrement, et en les faisant passer pour siens, des paragraphes ou chapitres contenant des idées, des résultats ou des analyses produits par l'IA. Lorsqu'elle est autorisée, l'absence de mention de l'usage d'une IA, alors que celle-ci a contribué substantiellement au travail, est également assimilée à une fraude. Sont également concernées les références bibliographiques fictives ou erronées produites par l'IA.

Si la lecture du travail remis conduit à une suspicion d'utilisation frauduleuse, la procédure appliquée est la suivante :

- Examen approfondi du travail.
- Selon le résultat de ce dernier et selon l'appréciation de la nature de la fraude suspectée, entretien avec l'étudiant·e (les étudiant·es) visant à vérifier la maîtrise des compétences évaluées et qu'il(s) ou elle(s) est (sont) bien l'auteur·e (les auteur·es) du travail, sans l'aide non déclarée et / ou non autorisée d'outils d'IA générative.
- À l'issue de l'entretien et de l'examen approfondi de la situation :
  - S'il est jugé qu'il n'y a pas d'utilisation frauduleuse avérée, le processus d'évaluation suit son cours normal.
  - S'il est jugé qu'il y a utilisation frauduleuse avérée, le cas est dénoncé à la filière. Celle-ci applique la procédure disciplinaire prévue aux articles 36 et 37 du Règlement sur la formation de base à la HES-SO du 2 juin 2020.
  -

## Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.



- En cas d'échec au module « Recomposition et professionnalisation du champ de la vieillesse », l'étudiant·e doit répéter le module échoué. L'étudiant·e peut soit :
  - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence ;
  - b. Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examens complémentaire (note de synthèse portant sur un texte scientifique choisi dans une liste proposée par les coresponsables du module et examen oral) ;
  - c. Suivre un autre module du même type (APP).
- En cas de double échec au module, l'étudiant·e est en échec définitif au module et doit le remplacer par un autre module du même type (APP).
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

## Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : ...

## Remarques

**Descriptif validé le 13.02.2026**

